

ANNEXE N° 1

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACEF RIVES DE PARIS & AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

ANNEE CONCERNEE : **2023**

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'AP-HP SORBONNE UNIVERSITE une aide financière de **TROIS MILLE EUROS (3 000 €)** pour **l'Hôpital Armand-Trousseau** afin de soutenir le projet « TROUSS'AU SPORT » détaillé dans votre dossier de demande de subvention ACEF du 13 Février 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 3 Mai 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Lu et approuvé

M. Marc SAUVAT
Président

Pour AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

Christine WELTY
Directrice

ANNEXE N° 2
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'AP-HP SORBONNE UNIVERSITE une aide financière de **TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500 €) pour l'Hôpital Pitié-Salpêtrière** afin de soutenir le projet «Semaine musicale inter-Hospitalière» détaillé dans votre dossier de demande de subvention ACEF du 13 Février 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 3 Mai 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Lu et approuvé

M. Marc SAUVAT
Président

Pour AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

Christine WELTY
Directrice



ANNEXE N° 3
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'AP-HP SORBONNE UNIVERSITE une aide financière de **TROIS MILLE EUROS (3 000 €) pour l'Hôpital Saint-Antoine** afin de soutenir le projet « douches sonores » détaillé dans votre dossier de demande de subvention ACEF du 13 Février 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 3 Mai 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Lu et approuvé

M. Marc SAUVAT
Président

Pour AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

Christine WELTY
Directrice

ANNEXE N° 4
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'AP-HP SORBONNE UNIVERSITE une aide financière de **CINQ MILLE EUROS (5 000 €) pour les Hôpitaux ROTHSCILD et CHARLES FOIX** afin de soutenir le projet « la dialyse en pédalant » détaillé dans votre dossier de demande de subvention ACEF du 13 Février 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 3 Mai 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

M. Marc SAUVAT
Président

Pour AP-HP SORBONNE UNIVERSITE

Christine WELTY
Directrice